

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 05 01

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

OBJET : PLH : Programme d'Intérêt Général -PIG- lutte contre la précarité énergétique avec volet Maintien à domicile

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

CONSIDERANT les termes de la délibération N°2013-10-09 du 22 octobre 2013 ;

CONSIDERANT la présentation de la démarche et du cahier des charges par **M.VERGER**, Vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire ;

CONSIDERANT le tableau prévisionnel de financement suivant prévu sur 2 ans et 4 mois, ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-01-URB-DE
Date de télétransmission : 20/05/2015
Date de réception préfecture : 20/05/2015

PIG précarité énergétique	Septembre 2015 - Décembre 2015	Janvier 2016 - Décembre 2016	Janvier 2017 - Décembre 2017	Total
Montant du marché TTC	20 000,00 €	57 115,38 €	63 461,54 €	140 576,92 €
Montant du Marché hors taxe	16 000,00 €	45 692,31 €	50 769,23 €	112 461,54 €
Subventions part fixe 35 % (sur marché HT)	5 600,00 €	15 992,31 €	17 769,23 €	39 361,54 €
Nombre d'opérations	16	45	50	111
<i>dont Propriétaires occupants très modestes prioritaires (417 € par opération)</i>	8	25	30	63
<i>dont Propriétaires bailleurs (317 € par op°)</i>	1	5	5	11
<i>dont maintien à domicile (317 € par op°)</i>	7	15	15	37
Subventions part variable	5 872,00 €	16 765,00 €	18 850,00 €	41 487,00 €
Total Subventions	11 472,00 €	32 757,31 €	36 619,23 €	80 848,54 €
Taux subvention	57,4%	57,0%	58,0%	58%
Coût réel (si objectifs atteints)	8 528,00 €	24 358,07 €	26 842,31 €	59 728,38 €

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le lancement de la démarche du PIG précarité énergétique avec volet maintien à domicile ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à lancer un marché pour le recrutement d'un opérateur en charge du suivi-animation du PIG précarité énergétique avec volet maintien à domicile pour une durée de 2 ans et 4 mois dans les conditions fixées dans la consultation ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché, dans la limite d'un montant de 140 000 € TTC, et notamment les éventuels avenants dans la limite de 5% du marché - soit 7 000 € supplémentaires ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au BP 2016 et au BP 2017 ;
- **DONNE** au Président tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier, notamment les demandes de financement.

Unanimité.

Affichage le : 15 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 13 mai 2015

Le Président



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-01-URB-DE
Date de télétransmission : 20/05/2015
Date de réception préfecture : 20/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 05 02

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

OBJET : Demande de subventions - Appel à projets de la CAF de Loire-Atlantique.

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

CONSIDERANT la convention d'objectifs et de gestion (Cog) de la CAF de Loire-Atlantique 2013/2017 ;

CONSIDERANT le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique auprès de projets portés par leurs partenaires d'action sociale dans les domaines de la Petite Enfance et de la Jeunesse ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission VESS du 15 avril 2015 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès de la CAF de Loire-Atlantique dans le cadre des différents appels à projets, sur proposition de la commission VESS et après avis du Bureau communautaire :
 - le fonds publics et territoires ;
 - le fonds d'accompagnement de la PSU ;
 - les aides financières à l'investissement.

Unanimité.

Affichage le : 12 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 11 mai 2015

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-02-JEU-DE
Date de télétransmission : 13/05/2015
Date de réception préfecture : 13/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 05 03

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

OBJET : Convention avec l'Etat pour l'insertion et le suivi des clauses sociales dans le marché de travaux de requalification de la RN171 « Aménagement qualitatif du PR 43+670 au PR45+640 Terrassement – Assainissement – Chaussée ».

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

Considérant la volonté du Conseil Communautaire de promouvoir l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics dans le cadre de son action en faveur de l'insertion professionnelle ;

Considérant la volonté de la Direction Interdépartementale des Routes Ouest de s'engager, en application de l'article 14 du code des marchés publics, à insérer dans le marché de travaux de requalification de la RN171 « Aménagement qualitatif du PR 43+670 au PR45+640 Terrassement – Assainissement – Chaussée » des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion et à lutter contre le chômage ;

Considérant la demande de la Direction Interdépartementale des Routes Ouest à être accompagnée par la Communauté de Communes de la Région de Blain sur le calcul des heures d'insertion, l'écriture de la clause dans l'appel d'offres, et le suivi de la mise en œuvre de la clause d'insertion par les entreprises, de façon à évaluer la réalisation de la clause d'insertion ;

Considérant le projet de convention de partenariat entre l'Etat et la Communauté de Communes de la Région de Blain ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-03-E-F-DE
Date de télétransmission : 20/05/2015
Date de réception préfecture : 20/05/2015

Considérant l'avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Formation émis le 9 mars 2015 sur ce projet de convention ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire DECIDE de :

- approuver la convention de partenariat avec l'Etat ;
- autoriser le Président du Pays de Blain à signer cette convention et tout acte y afférant.

Unanimité.

Affichage le : 15 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 13 mai 2015

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-03-E-F-DE
Date de télétransmission : 20/05/2015
Date de réception préfecture : 20/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 05 04

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

OBJET : Amicale du Personnel : subvention 2015.

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN,
R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA
CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE
GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à
M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

Considérant la présentation de M. DRÉNO, Président du Pays de Blain, expliquant que chaque année depuis la création du District est votée une subvention pour l'amicale du personnel qui est une association regroupant les personnels de la communauté de communes et de la ville de Blain.

Dans le cadre de la politique sociale de l'Établissement et en accord avec l'obligation qui est faite d'offrir des prestations sociales à leurs personnels, conformément à la Loi du 19 février 2007, il est donc proposer d'allouer la somme de 2 000 € à l'Amicale du personnel.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88-1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'allouer une subvention à l'Amicale du personnel de 2 000 €, sur le Budget Annexe du Transport Scolaire, pour l'année 2015.

Unanimité.

Affichage le : 12 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 11 mai 2015

Le Président



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-04-PER-DE
Date de télétransmission : 13/05/2015
Date de réception préfecture : 13/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2015 05 05

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

OBJET : Aménagements des locaux : avenants aux marchés de travaux.

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

CONSIDERANT les termes de la délibération n° 2014 05 14 du conseil communautaire en date du 14 mai 2014 précisant les délégations du Président, et motivant la présentation au conseil de tout avenant portant l'augmentation d'un marché de travaux à plus de 5% ;

CONSIDERANT les termes de la délibération n° 2014 10 09 du conseil communautaire en date du 22 octobre 2014 validant l'APD et autorisant le Président à signer les marchés ;

CONSIDERANT que le lot n° 3 – Menuiserie Bois a été attribué à l'entreprise SAS Quadrinov pour un montant initial de marché de 29 066.61 € HT ;

CONSIDERANT que le lot n° 5 – Revêtement de sol a été attribué à l'entreprise Fabrice Roux Carrelage pour un montant initial de marché de 20 258.12 € HT ;

CONSIDERANT que le lot n° 6 – Peinture / Nettoyage a été attribué à l'entreprise SARL Osmose pour un montant initial de marché de 15 467.65 € HT ;

CONSIDERANT que le lot n° 8 - Electricité a été attribué à l'entreprise La Régionale ECII pour un montant initial de marché de 19 850.00 € HT ;

CONSIDERANT l'avis unanime de la commission GBL du 27 avril 2015 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-05-IMM-DE
Date de télétransmission : 29/05/2015
Date de réception préfecture : 29/05/2015

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer, pour le lot n°3, l'avenant 1 d'un montant de 3 527.71€ HT, portant le montant total du marché du lot à 32 594.32 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer, pour le lot n°5, l'avenant 1 d'un montant de 1 115.03 € HT, portant le montant total du marché du lot à 21 373.15 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer, pour le lot n°6, l'avenant 1 d'un montant de 835.70 € HT, portant le montant total du marché du lot à 16 303.35 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer, pour le lot n°8, l'avenant 1 d'un montant de 1329.40 € HT, portant le montant total du marché du lot à 21 179.40 € HT.

Unanimité.

Affichage le : 28 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 26 mai 2015

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-05-IMM-DE
Date de télétransmission : 29/05/2015
Date de réception préfecture : 29/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 05 06

Séance du 06 mai 2015

Date de convocation : 23 avril 2015

Nombre de Membres : 29

Date de l'affichage : 28 avril 2015

Présents : 25

Votants : 27

OBJET : SMCNA : modification des statuts.

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)

M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)

E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

Considérant la demande du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) de modifier ses statuts ;

Considérant l'avis favorable de la commission EDD en date du 5 mai 2015 ;

Considérant la présentation de Monsieur le Président ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **VALIDE** la proposition de modification des statuts du SMCNA telle que présentée.

Unanimité.

Affichage le : 12 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 11 mai 2015

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-06-ENV-DE
Date de télétransmission : 13/05/2015
Date de réception préfecture : 13/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2015 05 07

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

**OBJET : Mise à disposition gratuite de la piscine du Pays de Blain -
Championnats Départementaux d'été de Natation.**

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN,
R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA
CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE
GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à
M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

CONSIDERANT la délibération n° 2014 11 06 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2014
portant sur les tarifs applicables à la piscine du Pays de Blain ;

CONSIDERANT la demande du Comité Départemental de Natation d'organiser les championnats
départementaux d'été de Natation (Finales) au sein de l'équipement sportif du Pays de Blain ;

CONSIDERANT l'intérêt que peut apporter au Pays de Blain une telle manifestation sportive ;

CONSIDERANT la fermeture au public de la piscine sur ces deux journées des 27 et 28 juin 2015 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission VESS du 15 avril 2015 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire,

VALIDE le principe de mise à disposition gratuite de la piscine du Pays de Blain pour
l'organisation des championnats départementaux d'été de Natation qui auront lieu les 27 et 28 juin
2015.

Unanimité.

Affichage le : 12 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 11 mai 2015

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-07-SPO-DE
Date de télétransmission : 13/05/2015
Date de réception préfecture : 13/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 05 08

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

OBJET : Renouvellement des conventions avec les partenaires de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

Considérant la présentation par Madame Cruaud, Vice-présidente en charge de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation, des conventions de partenariat entre la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain, d'une part et des différents partenaires, d'autre part, à savoir :

- **La Mission Locale Nord Atlantique** pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et sans emploi, en vue de leur insertion sociale et professionnelle (1^{er} janvier au 31 décembre 2016). Pour l'année 2015, le Pays de Blain versera une subvention de fonctionnement de 18 938.31 €. La participation au Fonds d'Aide aux Jeunes, non encore connue à ce jour, fera l'objet d'un avenant à la présente convention.
- **L'ATRE** pour l'insertion sociale et professionnelle par la mise en situation de travail et par la mise à disposition de personnels à titre onéreux (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017). Pour l'année 2015, le Pays de Blain versera une subvention de base à hauteur de 0,50 euros par habitant, soit 7.854.50 euros. Une subvention complémentaire de 0,50 euros par habitant sera versée sous réserve que les conditions prévues à la présente convention soient remplies.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-08-E-F-DE
Date de télétransmission : 20/05/2015
Date de réception préfecture : 20/05/2015

- **Le CFP Presqu'île** pour l'animation d'un atelier collectif majoritairement de jeunes dans le cadre de la prestation « Je m'oriente Je me prépare » conventionnée avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (1^{er} janvier au 31 décembre 2015).
- **L'UFCV** pour son accompagnement des jeunes de la Mission Locale Nord Atlantique dans le cadre d'une prestation d'orientation et d'évaluation « Du Diplôme à la Formation et à l'Emploi » (1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2017).
- **L'UFC Que Choisir** pour son accompagnement des consommateurs dans leurs démarches (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017).
- **BGE Atlantique Vendée** pour son accompagnement de demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise dans le cadre des prestations EPCE (Evaluation Préalable à la Création ou reprise d'Entreprise) et OPCRE (Objectif Projet Création ou Reprise d'Entreprise) financées par Pôle emploi (1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2015).
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire** pour la mise en place de la Convention Economie et Territoires qui regroupe un ensemble de prestations à destination de la collectivité et des entreprises (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015). Pour l'année 2015, le Pays de Blain versera une subvention de 700 € HT.
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat** pour la mise en place de la Convention Pack Collectivités qui regroupe plusieurs outils en faveur du maintien et du développement des activités artisanales et destinés aux collectivités (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015). Pour l'année 2015, le Pays de Blain versera une subvention de 600 € TTC.
- **L'Association « Les Eaux Vives » pour son service « Mobil Actif »**, qui a pour mission d'optimiser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté économique par la mise à disposition de véhicules (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015). Pour l'année 2015, le Pays de Blain versera une participation de fonctionnement de 11.500 euros.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- VALIDE les conventions passées entre le Pays de Blain et les partenaires cités ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions.

Unanimité.

Affichage le : 15 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 13 mai 2015

Le Président



Gérard DRENO ★

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-08-E-F-DE
Date de télétransmission : 20/05/2015
Date de réception préfecture : 20/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 05 09

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

OBJET : Convention 2015 avec l'ESAT pour la collecte des papiers et cartons - tarifs 2015.

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

Collecte des déchets : Papier-carton : convention ESAT et tarifs pour 2015.

CONSIDERANT la présentation de Monsieur le Président, rappelant le cadre des actions de prévention et de réduction des déchets ménagers qui sont conduites par le pôle Environnement sur le Pays de Blain, et notamment celles engagées depuis 2010 avec le partenariat des Ateliers Blinois correspondant à la mise en place et à l'évaluation d'un service de collecte in situ des papiers-cartons à destination des administrations, établissements scolaires et entreprises volontaires sur un territoire d'expérimentation limité à la commune de Blain ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire les 2 conventions d'objectifs (« Collecte ADMINISTRATIONS » et « Collecte PROFESSIONNELS ») qui fixent les conditions d'exécution de la mission confiée à l'ESAT pour l'année 2015 ; et d'autoriser le Président de la communauté de communes à signer ces documents.

CONSIDERANT les propositions de conventions jointes ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-09-ENV-DE
Date de télétransmission : 20/05/2015
Date de réception préfecture : 20/05/2015

Après en avoir débattu, sur proposition de la commission Développement Durable – Environnement, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le contenu de chacune des conventions ;
- **AUTORISE** le Président à signer les 2 conventions d'objectifs 2015.
- **FIXE** le montant de la participation pour l'année 2015 à 100 € net de taxe, pour les entreprises participantes qui ont demandé à bénéficier du service de ramassage sur site de leurs papiers-cartons par les Ateliers Blinois.

Unanimité.

Affichage le : 12 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 11 mai 2015

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-09-ENV-DE
Date de télétransmission : 20/05/2015
Date de réception préfecture : 20/05/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 05 10

Séance du 06 mai 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation : 23 avril 2015
Date de l'affichage : 28 avril 2015

OBJET : CFE 2015 : taux mis en réserve.

Etaient présents :

N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M.Mormann), S. VIGNE, G. REHAULT (procuration à M. Etienne), I. CHASSE.

Secrétaires de séance : Commune de La Chevallerais (Mme Langlais et M. Rochefort)

Considérant la délibération n° 2015 03 09 du 18 mars 2015 fixant pour 2015 les taux d'imposition du Pays de Blain, notamment le taux de cotisation foncière des entreprises à 27.74% ;

Considérant que le taux maximum de CFE de droit commun pour le Pays de Blain s'élève à 27.90% selon les dernières données des services de la DRFIP ;

Considérant la demande de la Préfecture, reçue le 22 avril 2015, sur une mise en réserve totale ou partielle de l'écart entre le taux maximum (27.90%) et le taux voté sans augmentation (27.74%), soit un écart de 0.16%, ou sur la renonciation au bénéfice de cette mise en réserve ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire DECIDE de :

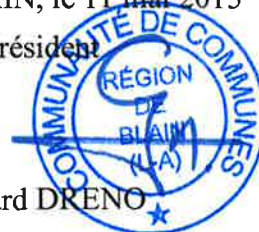
- compléter la délibération n°2015 03 09 du 18 mars 2015 ;
- mettre en réserve la totalité de l'écart, soit 0.16%, constituant l'écart entre le taux maximum (27.90%) et le taux voté sans augmentation (27.74%).

Unanimité.

Affichage le : 12 mai 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 11 mai 2015

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150506-D2015-05-10-BUD-DE
Date de télétransmission : 13/05/2015
Date de réception préfecture : 13/05/2015